

Philippe Noguès

Député du Morbihan

Hennebont, le 20/05/14

M.François REBSAMEN
Ministre du Travail, de l'Emploi
et du Dialogue social
101, rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : Accord national interprofessionnel du 22 mars 2014

Réf : EL/SOL/INT/20-05-2014

Monsieur le Ministre,

J'ai été interpellé cette semaine par un collectif des intermittents du spectacle du Morbihan au sujet de la convention d'assurance chômage issue de l'accord national interprofessionnel du 22 mars. Je tenais à vous alerter des conséquences que pourraient avoir les ajustements apportés aux annexes 8 et 10 de la convention, qui risquent de précariser davantage les intermittents, qui connaissent déjà, pour bon nombre d'entre eux, des conditions de travail difficiles.

Je connais votre préoccupation pour les milieux culturels et je tenais à saluer les avancées qui ont été obtenues. L'essence même du régime des intermittents a été conservée, la base des droits reste la même et le différé d'indemnisation est assoupli pour une partie des intermittents.

Cependant, avec ce nouvel accord, ce sont 47% des intermittents qui vont être concernés par ce délai de carence, contre 9% aujourd'hui. Les cotisations patronales vont également augmenter, alors même que le milieu du spectacle est composé pour l'essentiel de petites structures ayant peu de ressources. Je souhaiterais également attirer votre attention sur l'éventuelle renégociation de cet accord tous les 6 mois, ce qui empêche les intermittents d'avoir une vision pérenne de leur situation.

De nombreux rapports parlementaires, sans compter les travaux du Comité de suivi de la réforme de l'intermittence, avancent des pistes intéressantes afin de rationaliser le régime d'indemnisation des intermittents qui, il est vrai, pâtit d'un déficit chronique, sans pour autant précariser davantage ses bénéficiaires. Parmi ces mesures, il me semble que celles du plafonnement des indemnités à 4000 euros, du retour à la date anniversaire ou du déplafonnement de l'assiette de cotisations sont particulièrement pertinentes.

Pour finir, je souhaiterais évoquer l'impérieuse nécessité de préserver le secteur de la culture, générateur de croissance et d'emplois. Un récent rapport conjoint des ministères de la Culture et de

l'Economie révèle que les entreprises culturelles emploient 670 000 personnes en France, ce secteur contribuant à hauteur de 57.8 milliards d'euros au PIB.

C'est dans cette perspective que je vous invite, par la présente, à ne pas agréer cette convention en l'état, mais d'y apporter un nouveau regard afin que l'on aboutisse à une réforme du régime de l'intermittence juste et équilibrée.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Philippe Noguès

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Noguès', written in a cursive style.